



Qualité de l'eau

Synthèse 2014

Unité de gestion et d'exploitation

SIAEP DE CHAMPAGNEY

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 sur les unités de distribution

RESEAU EBOULET

L'eau a respecté les limites de qualité pour la bactériologie mais des indicateurs microbiologiques de la performance du traitement ou de l'entretien du réseau ont été retrouvés.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En 2014, l'eau était consommable.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du réseau la collectivité doit rapidement mettre en œuvre un traitement de désinfection de l'eau avant sa mise en distribution.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

SIAEP DE CHAMPAGNEY FEEDER

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

L'eau a présenté un excès de sous-produits de désinfection.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2014.

Le traitement de désinfection doit être optimisé pour garantir son efficacité tout en limitant la formation de sous-produits indésirables.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit optimiser le traitement de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

Qualité de l'eau

Synthèse 2014

Unité de gestion et d'exploitation

SIAEP DE CHAMPAGNEY

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 sur les unités de distribution

SIAEP DE CHAMPAGNEY AVANT FEEDER

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

L'eau a présenté un excès de sous-produits de désinfection.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2014.

Le traitement de désinfection doit être optimisé pour garantir son efficacité tout en limitant la formation de sous-produits indésirables.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit optimiser le traitement de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

RESEAU BREVILLIERS

L'eau a présenté une qualité bactériologique satisfaisante.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En 2014, l'eau était consommable.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit optimiser le traitement de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.